

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 juillet 2024 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2024 07 15 -04- Partenariat entre la commune de Vaugneray et la commune de Marcy l'Etoile pour la mise en place de permanences délocalisées

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 05/07/2024
En exercice :	33	
Présents :	25	Affichage de la convocation : 09/07/2024
Pouvoirs :	05	
Votants :	30	Affichage du compte rendu : 16/07/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Olivier DEROZARD, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Gerbert RAMBAUD, Sébastien BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aurélien DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte RECHEN MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
M Stéphane GILLET Donne pouvoir à Mme Aline Durand Mme Danielle CHARVOLIN donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à Mme Sandrine ARNAUD		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON M Jean-Pierre NEMOZ M Joao DA ROCHA		

Mme Fatima FERNI est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Accompagner les habitants dans leurs démarches administratives est un véritable enjeu de territoire. Dans ce contexte, la commune de Vaugneray accueille un Espace France Services (EFS) dont la vocation est de répondre à tous les usagers sans condition de résidence. Ce service connaît un succès croissant auprès des habitants avec une moyenne de 15 demandes traitées par jour.

Plusieurs communes ont sollicité la commune de Vaugneray pour que leurs habitants accèdent plus facilement aux services de l'EFS. Pour faire face à cet enjeu du dernier kilomètre, une réflexion a été menée pour l'organisation de permanences délocalisées dans les mairies partenaires.

La commune de MARCY L'ETOILE est une des premières communes à vouloir proposer ce service à ses habitants.

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives et financières de ce partenariat.

Le coût de la permanence délocalisée est à la charge de la structure d'accueil.
Ce coût comprend le salaire chargé du conseiller France services proratisé à la demi-journée de permanence.

La présente convention est signée pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2024. Elle est reconductible tacitement par période d'un an.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention annexé

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

30 suffrages exprimés : 30 voix Pour

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire la convention de partenariat entre la commune de Vaugneray et la commune de Marcy l'Etoile pour la mise en place de permanences délocalisées

DIT QUE les crédits sont inscrits au budget principal 2024

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

17.07.24
et de la publication en mairie le

La secrétaire
Fatima FERNI

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération N° 2024 07 15-04-04-Partenariat entre Vaugneray et Marcy
l'Etoile pour la mise en place de permanences délocalisées EFS

Date de décision: 15/07/2024

Date de réception de l'accusé 18/07/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 2024071504_04

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240715-2024071504_04-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .2

Domaines de competences par themes

Aide sociale

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 04-Partenariat entre Vaugneray et Marcy l'Etoile pour la mise en place
de permanences délocalisées EFS.pdf (99_DE-069-200047785-
20240715-2024071504_04-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : 04-VIE MUNICIPALE - Partenariat EFS MARCY L'ETOILE annexe.docx (73_CO-069-200047785-20240715-2024071504_04-DE-1-1_2.pdf)
projet de contrat